

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

COMMISSION NATIONALE DES DROITS DE L'HOMME

FICHE DE TRAITEMENT DES PLAINTES :

1) IDENTIFICATION DU PLAIGNANT :

- Date d'Enregistrement de la Plainte
- Nom et Prénom du Plaignant
- Date, Lieu de Naissance du Plaignant
- Enregistrement du N° CNI ou de tout autre document
- Téléphone :
- E.mail :
- Domaine et lieu d'activité du Plaignant

2) NATURE DE LA PLAINTE :

- Agent ou Entreprise mis en cause (Précision du lieu et Références)
- Précision de l'Objet de la Plainte (Conflit de travail, litige foncier, allégations de torture, etc....)
- Exposé des faits reprochés les plus précis possibles et des lieux

3) DEMARCHES ADMINISTRATIVES DU REQUERRANT :

- Précisions des démarches entamées auprès des Autorités (Administration, Justice ou de toutes autres)
- joindre les pièces en annexe au dossier

4) DECISION DE L'INSTITUTION :

- Suggestions des membres de l'Institution chargés du dossier
- Suite à donner au dossier par l'Institution (Suivi et Recommandations)

5) SIGNATURE DU PLAIGNANT :

La Plainte doit être signée par la victime, par une tierce personne ou par l'ONG qui a déposé la requête.

AUTRE MODELE DE FORMULAIRE :

REPertoire DES PLAINTES :

Date	N°	Identification des plaignants	Contacts	Objet des plaintes	Région/Localité

OBSERVATIONS : Le président de la CNDH annote le dossier à l'un des Conseillers pour suggestions et Suivis.